

Suggestions pour une réflexion sur le charisme

À l'occasion du cinquantième de l'ouverture du concile Vatican II

À la veille de l'Année de la Foi consacrée à la nouvelle évangélisation, qui sera inaugurée en concomitance avec le 50^e anniversaire de l'ouverture du II^e concile œcuménique du Vatican, de nombreux instituts de vie consacrée ont manifesté le désir d'approfondir leur propre charisme. Le concile Vatican II évoque d'ailleurs à plusieurs reprises les charismes et en précise la nature.

1. Ils tirent leur origine de l'Esprit Saint : « Cette Église que l'Esprit Saint introduit dans la vérité tout entière et à laquelle il assure l'unité de la communion et du ministère, il la bâtit et la dirige grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques »¹.

2. Comme les offices hiérarchiques, ils sont ordonnés au bien de l'Église tout entière : « Ces charismes, des plus éclatants aux plus simples et aux plus largement diffusés, doivent être reçus en action de grâces et apporter consolation, étant avant tout adaptés aux nécessités de l'Église et destinés à y répondre »².

3. Ils sont principalement destinés à l'évangélisation : « Ainsi l'Esprit Saint, qui partage comme il lui plaît les charismes pour le bien de l'Église, inspire-t-il la vocation missionnaire dans le cœur d'individus et suscite-t-il en même temps dans l'Église des instituts, qui se chargent comme d'un office propre de la mission d'évangélisation qui appartient à toute l'Église »³.

4. Les conseils évangéliques et les diverses formes de vie consacrée dans l'Église sont des charismes approuvés par l'autorité des successeurs des apôtres : « L'autorité de l'Église, sous la conduite de l'Esprit Saint, a veillé elle-même à en fixer la doctrine

1. *Lumen Gentium*, 4.

2. *Ibid.*, 12.

3. *Ibid.*, 23.

et en régler la pratique en instituant même des formes de vie stables sur la base de ces conseils. Comme un arbre qui se ramifie de façons admirables et multiples dans le champ du Seigneur, à partir d'un germe semé par Dieu, naquirent et se développèrent ainsi des formes variées de vie solitaire ou commune, des familles diverses dont le capital spirituel profite à la fois aux membres de ces familles et au bien de tout le Corps du Christ »⁴.

Le charisme des fondateurs

On trouve dans l'Évangile⁵ et dans les *Actes des Apôtres*⁶ l'affirmation répétée de manifestations spirituelles que saint Paul, dans sa *Lettre aux Corinthiens*, appelle *charisma*, de *charis* — grâce —, pour les rattacher au don de l'Esprit fait à l'humanité en la personne du Sauveur. Prenant acte de la diversité de ces charismes, saint Paul met donc l'accent plutôt sur leur unité, qui est en Dieu, dans l'unité même du Dieu Trinité. Ce sont des grâces, des ministères et des énergies⁷. Non seulement les charismes sont donnés « pour l'utilité commune », avec pour finalité le bien commun surnaturel de l'Église, et non l'avantage spirituel du sujet, mais chacun d'eux représente un service ou une fonction spéciale, suscitée par l'Esprit Saint, qui doit concourir, à sa place et selon son genre propre d'activité, au bien spirituel de l'ensemble. Ils dérivent du Christ-Tête sur toute l'Église, sont ordonnés à l'édification et à la croissance du Corps mystique et assurent la conservation de l'unité de la foi⁸.

Sujet diversement traité au cours de l'histoire de l'Église, la question des charismes a connu des fortunes variées. Il semble bien que ce soit saint Thomas d'Aquin qui ait présenté, au XIII^e siècle, la synthèse la plus élaborée sur la nature et la fonction des charismes. Pour lui, ceux-ci prennent place, aux côtés des états de vie et des fonctions ecclésiales⁹ : les charismes concernent la vie chrétienne et sont essentiels à son essor moral.

4. Ibid., 43 ; cf. aussi 45.

5. Cf. *Mc*, XVI, 17-18 ; *Lc*, XXI, 15 ; *Mt*, XVII, 19, etc.

6. Cf. *AA*, II, 1-13 ; V, 12 ; VI, 10 ; IX, 31, etc.

7. Cf. *ICo*, XII, 4-6.

8. Cf. *ICo*, XII, 12-14.

9. Cf. *Summa theologica.*, IIa-IIae, q. 171 sq.

Le Docteur angélique, dans son effort de clarification, les distingue de la grâce. Cette dernière est donnée pour rendre les baptisés agréables à Dieu — *gratia gratum faciens* — tandis que les charismes sont gratuitement donnés — *gratia gratis data* — pour le bien de toute la communauté des croyants. Ainsi faut-il comprendre que le charisme d'un fondateur, par exemple, n'est pas donné en propriété au sujet, mais à l'Église, pour le bien de tous. Le sujet qui en est donc dépositaire, est un instrument en vue d'une communication de ce charisme à ceux et celles que l'Esprit Saint lui suscitera comme disciples. Enfin, saint Thomas d'Aquin insiste sur la fonction doctrinale ou apologétique des charismes : « Ils sont ordonnés à la manifestation de la foi et de la doctrine spirituelle »¹⁰.

Il convient donc de dire que le charisme des fondateurs est un don particulier que le Christ accorde à une personne, par l'intermédiaire de l'Esprit Saint, le Sanctificateur, celui qui donne la vie, selon l'expression du *Credo* ; le charisme est don divin et reconnu comme tel par l'autorité de l'Église assistée par le même Esprit, pour le bien du Corps du Christ tout entier.

On le comprend facilement : à travers le charisme des fondateurs l'Esprit saint manifeste sa puissance de susciter la vocation à tel état de vie correspondant à des besoins spéciaux du Corps mystique et de féconder la vie consacrée de ceux qui répondent à cette vocation particulière. Comme l'Esprit suscite les fondateurs, il suscite les vocations de leurs disciples au service du bien de toute l'Église.

Quelle réponse donner à la question du charisme des instituts de vie consacrée ?

La question pourrait paraître prétentieuse ou naïve quand il s'agit d'un Ordre historique, fondé voici presque 900 ans. Et pourtant ! Cette question s'est imposée à moi toujours plus forte, revenant sans cesse comme un leitmotiv, à la suite de très nombreuses relations entretenues, pendant presque quarante ans, avec différents instituts de vie consacrée, dont certains ont à

10. *Ibid.*, III, q. 7, a. 7.

peine quelques décennies d'existence et d'autres ont terminé leur histoire propre, par leur union à d'autres instituts ou la mort de leurs derniers membres. Qu'il s'agisse d'instituts fondés au XIX^e ou dans le premier XX^e siècle, ou de fondations postconciliaires, j'ai souvent été le témoin d'âpres discussions sur le charisme des instituts respectifs. Or, ce qui m'a le plus frappé, c'est qu'à la question : « Quel est votre charisme ? », j'ai reçu deux types de réponses qui m'ont laissé profondément insatisfait.

Les instituts fondés au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, l'ont souvent été pour répondre à des nécessités de l'Église ou de la société. Telle congrégation de sœurs a été fondée pour l'évangélisation des petites paroisses rurales, telle autre pour assurer une présence chrétienne dans les hôpitaux, les prisons, ou encore pour dispenser un enseignement inspiré par l'Évangile. Ces instituts ont été nécessaires et l'autorité de l'Église les a reconnus comme tels. Ajoutons que ces instituts ont permis à de nombreux hommes et femmes de devenir des saints dans l'accomplissement de leur vocation spécifique. Mais à la question : « Quel est votre charisme ? », la réponse était régulièrement formulée en termes de « mission » : « Nous avons été fondés pour faire ceci ou cela » ; « Nous avons été fondés pour honorer tel aspect de la spiritualité chrétienne ». Or, les aspects de la mission ou de la spiritualité chrétienne ne sont pas le charisme, ils constituent sa mise en œuvre concrète sur le plan social ou spirituel. En fait, ma question restait sans réponse.

Quel est donc le charisme de l'Ordre de Prémontré ?

Et nous, Prémontrés, que pouvons-nous dire du charisme de notre Ordre, sans donner une fausse réponse en termes de mission ? Qu'a voulu et effectivement créé saint Norbert ? Une chose est certaine : Norbert a résolu avec ses premiers compagnons de rester fidèles à leur formation canoniale. La vie canoniale n'entraînait pas nécessairement l'exercice du ministère, mais elle rendait cette forme de service ecclésial possible, tandis que le concile œcuménique du Latran, tenu entre le 18 et le 27 mars 1123, interdisait aux moines de célébrer des messes publiques, de visiter les malades hors du monastère et de leur donner

l'extrême-onction. Quant aux premiers chapitres généraux de Prémontré, ils ne font guère mention du ministère ; aussi, pour répondre à la question du charisme, nous devons, nous aussi, prendre garde d'articuler notre réponse en termes de mission. On a trop souvent entendu définir les Prémontrés comme des « curés blancs » ; ce fut même le titre d'un livre.

Nous connaissons, par ailleurs, l'attrait de saint Norbert et de ses premiers disciples pour une vie caractérisée par une rude ascèse, comme c'était le cas chez les chanoines de Rolduc ou d'Arrouaise. Par ailleurs, les critiques ne manquèrent pas, lorsque saint Norbert, pour se démarquer des chanoines suivant la règle qui leur avait été donnée en 817 à Aix-la-Chapelle, choisit d'adopter la forme sévère de la *Règle de saint Augustin*, l'*Ordo monasterii*, diffusée dans la région de Reims depuis le IX^e siècle, adoptée à Arrouaise par l'abbé Gervais et à Rolduc par l'abbé Richer, un texte dont les prescriptions se révélèrent vite inapplicables dans les régions septentrionales, mais dont saint Norbert et ses contemporains ne doutaient pas qu'il fût d'Augustin. Il faudra attendre 1139, cinq ans après la mort du fondateur de Prémontré, pour que le pape Innocent II imposât le texte vulgarisé par Yves de Chartres, qui se compose du préluce qu'Augustin avait écrit pour l'*Ordo monasterii*, et de l'*Exhortation aux frères*. Une question se pose : pourquoi cet attrait pour l'ascèse ? Une première réponse vient du contexte dans lequel Prémontré est fondé : la réforme grégorienne a pour premier but la réforme de la vie du clergé et bientôt les chanoines réguliers en seront le fleuron. Mais, à notre avis, pour identifier le charisme de l'Ordre de Prémontré, il faut rechercher une réponse plus profonde.

La rhétorique de la « spécialisation » de la vie consacrée, plutôt faible dans les grands ordres historiques comme les Bénédictins, les Cisterciens, les Prémontrés, ou les Mendiants, n'a cessé de prendre de l'ampleur au fur et à mesure que les instituts se sont multipliés, introduisant des distinctions que le premier millénaire de l'Église indivise n'avait pas connues, comme par exemple la distinction entre « vie contemplative » et « vie active ». Avec le temps, on en est arrivé à faire consister le charisme d'un institut en des aspects toujours plus limités et précis de la mission de l'Église, ou en formes de piété liées à la spiritualité des

époques dans lesquelles ces instituts naissaient. D'ailleurs, cette « spécialisation » à outrance a souvent engendré un repli sur soi, un isolement, au détriment de l'appartenance ecclésiale de certains instituts religieux. Un responsable de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements me faisait récemment remarquer un état de fait désormais répandu : combien d'instituts nouveaux ont-ils délaissé la structure de la Liturgie des Heures pour se créer leur propre office ? Combien d'instituts tout frais émoulus se paient-ils le luxe d'avoir leur propre traduction des psaumes pour leur usage liturgique, au lieu d'utiliser celle qui est proposée par la Liturgie des Heures ? Qu'est devenue la communion ecclésiale lorsqu'elle disparaît du cadre quotidien de la prière commune ? Dans bien des cas, ce repli sur soi a conduit à considérer comme « éléments propres » ce qui n'était, en fait, qu'un désir de se singulariser dans le détail, pour parer à l'absence de charisme. Le repli sur soi, en fin de compte, a souvent entraîné une stérilité du point de vue ecclésial, une incapacité de reconnaître les signes des temps dont parlait le bienheureux Jean XXIII dès l'ouverture du concile Vatican II, et ce, jusqu'à contribuer à une crise des vocations.

Il nous faut donc revenir à saint Norbert. Incontestablement, saint Norbert et les fondateurs de la réforme grégorienne puisent leur inspiration dans l'*Évangile de saint Marc* et les *Actes des Apôtres*.

Lors de l'institution des Douze, Marc souligne : « Jésus monte sur la montagne et il appelle ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui et il en établit douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher »¹¹. Littéralement, il faudrait lire : « Il les *créa* douze... », car le verbe grec est le même que celui utilisé dans le texte de la Genèse : « Dieu *créa* le ciel et la terre »¹², pour souligner que les Douze n'existent que sous la forme d'un collège, et que leur communion se réalise autour de la personne de Jésus. Les deux autres textes de référence se trouvent dans les *Actes des Apôtres*, et décrivent la première communauté de Jérusalem : « Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain

11. *Mc*, III, 13-14.

12. *Gn*, I, 1.

et aux prières »¹³. Deux versets plus loin, Luc décrit la première communauté élargie aux convertis : « Tous ceux qui étaient devenus croyants étaient unis et mettaient tout en commun »¹⁴. Ces références scripturaires sont communes, nous l'avons dit, à l'ensemble des fondateurs contemporains de saint Norbert. Quelle est donc l'originalité du fondateur de Prémontré ?

Il apparaît que ces passages du Nouveau Testament ont été pour tous une source d'inspiration spirituelle. La communauté de Jérusalem apparaît aux yeux des contemporains de saint Norbert comme un idéal lumineux, propre non seulement à stimuler la générosité des vocations, mais encore à leur indiquer un mode de vie exemplaire, fondé sur la communion qui se concrétise dans le partage des biens. C'est d'ailleurs la caractéristique de ce qu'on appellera l'*Ordo novus*, pour le distinguer des chanoines suivant la *Règle d'Aix-la-Chapelle*. L'originalité de saint Norbert consiste dans le fait qu'il ne se limite pas à considérer la communauté primitive de Jérusalem seulement comme une référence insigne, un idéal propre à inspirer un genre de vie conforme à l'idéal des apôtres. *Il entend recréer concrètement cette communauté de Jérusalem à Prémontré*, dans la diversité des vocations unies dans une même communion. De fait, saint Norbert attire à Prémontré non seulement des clercs, mais encore des laïcs « convertis » qui reçoivent un habit régulier et vaquent aux affaires de la communauté, et des femmes, ainsi que le note Hérیمان de Tournai : « Seuls les hommes sont reçus dans le monastère de Cîteaux, le seigneur Norbert, pour sa part, a tenu à accueillir des femmes pour leur conversion en plus des représentants du sexe masculin, de sorte que l'observance de ces dernières est même visiblement plus étroite et plus stricte que celle des hommes dans ses monastères »¹⁵.

Saint Norbert a acquis une conviction : il vivra en communauté avec des frères et des sœurs, dans le partage des biens, et s'efforcera de mener avec eux une vie semblable à celle des Apôtres et des saintes femmes de l'Évangile, réunis autour du

13. AA, II, 42.

14. *Ibid.*, II, 44.

15. HÉRIMAN DE TOURNAY, *Les miracles de Sainte Marie de Laon*. Édité, traduit et annoté par Alain SAINT-DENIS, Paris, 2008, p. 219.

Christ. C'est en prêchant, et donc en quittant Prémontré, qu'il recrutera des compagnons, aussi se met-il en route dès les premiers jours du printemps 1120. Lorsque les légats pontificaux Pierre de Léon et Grégoire de Saint-Ange confirmèrent le mode de vie des premiers Prémontrés, en 1124, ils déclarèrent : « Nous rendons grâces à Dieu dont la miséricorde surpasse toute vie, de ce qu'il vous a inspiré de renouveler la vie louable des saints Pères et l'institution établie par la doctrine des Apôtres, laquelle fleurissait au début de l'Église, mais se trouva presque abolie dans les siècles suivants »¹⁶.

Le choix de la *Règle de saint Augustin* s'imposait, en premier lieu parce qu'elle permettait à la nouvelle communauté de se distinguer de l'Ordre monastique, qui suivait la *Règle de saint Benoît*, mais aussi parce qu'elle offrait un idéal que l'*Exhortation aux frères* synthétise en ces quelques mots : « Tout d'abord, puisque vous vous êtes unis en communauté, habitez d'un parfait accord en la maison, n'ayez qu'un cœur et qu'une âme tendus vers Dieu »¹⁷.

Cet idéal constitue, nous semble-t-il, le charisme propre de l'Ordre de Prémontré, fort bien exprimé par nos *Constitutions* : « La Vie Apostolique, c'est : n'avoir, sous la direction de l'Esprit du Christ, qu'un seul cœur et une seule âme ; tout posséder en commun ; persévérer dans la doctrine des Apôtres ; persévérer dans la prière commune en union avec Marie, la mère de Jésus, et les frères ; rompre le pain dans la joie, c'est-à-dire, considérer l'Eucharistie comme le centre de toute notre vie ; rendre témoignage de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ par la parole, par l'exemple de notre conduite et par toutes les formes de notre apostolat¹⁸. Cette vie à la manière des Apôtres doit être considérée comme la valeur la plus haute qui doit caractériser notre vie entière »¹⁹.

C'est bien cela, nous semble-t-il, le charisme de l'Ordre de Prémontré. Mais comme le charisme a la nécessité de s'incarner

16. C.L. HUGO, *Vie de saint Norbert*, Luxembourg, 1704, p. 227 ; *Sacri Ordinis Praemonstratensis Annales*, Nancy, 1734-1734, t. II, preuves VIII ; Texte de l'approbation au nom de Urbain II : *PL.*, t. 151, col. 338.

17. *Règle de Saint Augustin*, I, 2.

18. Cf. *AA.*, I,13-14 ; II,42-47 ; IV,31-35 ; VI,1-7, etc.

19. *Constitutions de l'Ordre de Prémontré*, n° 27.

concrètement dans la vie commune, saint Norbert et le bienheureux Hugues de Fosses adoptèrent un certain nombre d'éléments et de coutumes qui sont, au XII^e siècle, les signes visibles conventionnels de la vie consacrée et les moyens de mettre en œuvre l'intuition du fondateur. C'est ainsi que prennent place dans l'Ordre de Prémontré la formule de profession, l'habit régulier, la célébration solennelle de l'Office divin qui culmine dans l'Eucharistie, le chapitre quotidien, l'étude et la contemplation, la prédication de la parole de Dieu, l'accueil des pauvres et des pèlerins.

Ajoutons que la dévotion mariale n'appartenait alors pas en propre aux traditions canoniales. Le fameux *Sermon de saint Norbert*, dont on lisait jadis quotidiennement des passages, ne fait aucune mention de la dévotion mariale ; c'est précisément cette absence qui milite en faveur de son ancienneté. Toutefois, le contexte spirituel du XII^e siècle était marqué par un développement intense de la dévotion envers la Vierge Marie, dont saint Bernard fut le promoteur le plus connu. L'amour que saint Norbert partageait avec ses contemporains envers Marie s'inséra si bien dans ce contexte, que les auteurs prémontrés postérieurs verront dans cette dévotion l'un des éléments caractéristiques de leur Ordre.

En guise de conclusion

Lorsque le concile Vatican II invite expressément les instituts de vie consacrée à conserver et promouvoir leur charisme propre, il faut donc entendre cet élément central, non négociable, qui, tout à la fois, constitue l'identité, est source d'inspiration de la vie régulière et du ministère, et la référence privilégiée pour évaluer la dimension ecclésiale de notre vie commune.

C'est ce à quoi nous invitent nos Constitutions : « La communion de l'Église du Christ doit s'incarner concrètement en nos églises. Cette communion est sans doute un don de la grâce, cependant pour qu'elle se réalise de plus en plus chaque jour, il faut que tous les membres de nos églises y collaborent, car il y a entre eux diversité de ministères mais unité de mission. Répondant à leur vocation par la pratique de la vie commune et de leur mission apostolique, ceux qui s'offrent par les vœux religieux à

nos églises doivent réaliser la communion tant à l'intérieur de leur communauté qu'à l'extérieur. De plus, ils doivent faire très attention à ce qu'existe un sain équilibre entre la communion avec Dieu orientée vers les frères d'une part et la communion avec les frères tendue vers Dieu d'autre part. Car l'authenticité de leur vie chrétienne et religieuse en dépend »²⁰.

✠ Bernard ARDURA, o.praem.

Président du Comité Pontifical des Sciences Historiques

Viale Giotto 27

It-00153

Italie

Destinées au départ à une réflexion interne à l'ordre des Prémontrés, ces observations sur le charisme des fondateurs, illustrées par l'exemple de la famille norbertine, tracent les contours d'autres travaux semblables, qui chercheraient à retourner aux inspirations primitives. C'est ainsi que l'histoire peut se faire source d'avenir.



20. *Ibid.*, n° 31.